

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER ART EN CIEL

- 1- Les cours doivent être réglés en début de mois ou de trimestre.
- 2- Les cours débutent en **septembre** et se terminent **en juin**, vous pouvez effectuer vos rattrapages durant cette période.
- 4- Vous pouvez rattraper votre cours si vous prévenez, au moins, **48H** avant votre absence.
- 5- Le cours est dû entièrement, même si vous arrivez en retard.
- 6- Les élèves doivent **payer le mois de septembre**, s'ils souhaitent réserver leur place dans un cours. Les cours du mois de septembre peuvent être rattrapés durant l'année scolaire.
- 7- Nathalie décline toute responsabilité en cas de taches de peinture sur les vêtements.
- 8- Les conversations téléphoniques sont interdites, à l'atelier. En cas d'urgence, vous pouvez sortir sur la place, pour téléphoner .
- 9- J'autorise Nathalie à prendre en photos mes travaux réalisés en cours, afin de les diffuser sur le site Art en Ciel et sur la page Facebook Art en Ciel.
- 10- les gestes barrières « anti-COVID » doivent être respectés, je vous remercie de vous laver les mains, en entrant, et de garder le masque lorsque vous vous adressez à quelqu'un.

Je vous remercie de respecter ce règlement, il permet le bon fonctionnement des cours.

Signature, (précédée de la date et la mention: « lu et approuvé »)